

NOUVELLE OFFRE DE BIENVENUE DISTINGO PAR PSA BANQUE

Valable jusqu'au 28 février 2021 inclus

Jusqu'au 28 février inclus, DISTINGO par PSA Banque lance une offre de bienvenue à destination de nouveaux clients. Valable pour toute première ouverture du Livret d'épargne DISTINGO, elle comprend :

- **Un taux promotionnel nominal annuel brut de 3 % garanti pendant 2 mois** dans la limite de 75 000€ de dépôt et sous réserve de l'existence du livret au 31 décembre 2021. Au-delà de ce montant et/ou de cette période, les dépôts sont rémunérés au Taux Standard nominal annuel brut de 0,80% jusqu'au 28 février inclus puis de 0,60% à compter du 1er mars 2021. Le Taux Standard reste susceptible de variations.¹
- **Une prime de 40 € offerte sous conditions pour cette ouverture**, qui sera ensuite versée le 1er juillet 2021.²

Offre réservée aux personnes physiques, majeures capables et mineurs représentés, fiscalement domiciliées en France, sous réserve de la réception et de l'acceptation du dossier de souscription par PSA Banque au plus tard le 15 mars 2021 inclus, dans la limite d'une offre par Livret et par personne.

A PROPOS DE DISTINGO

Lancée en 2013, Distingo par PSA Banque est l'activité dépôts de PSA Banque France, filiale bancaire du constructeur automobile. Son cœur de métier consiste dans la commercialisation exclusive de solutions d'épargne digitales, dotées de taux de rendement parmi les plus élevés du marché : le livret d'Épargne Distingo et le Compte à Terme (CAT). Les fonds servent directement à financer les projets des souscripteurs et, indirectement, l'achat de véhicules par les particuliers, ainsi qu'à soutenir l'activité des concessionnaires PSA. Un placement utile et performant, qui s'inscrit dans un cercle vertueux pour soutenir l'économie réelle.

¹ Les taux bruts sont exprimés avant prélèvements sociaux et fiscaux. Les intérêts sont calculés selon la règle des quinzaines.

² Sous réserve que le Livret soit toujours ouvert à cette date et que les avoirs totaux du titulaire (Livret et compte(s) à terme éventuel(s)) aient été en permanence de 20 000€ minimum entre le 16 avril et le 16 juin 2021 inclus.